



### L'ÉCOPOLE avance !

Le Bureau CCLST du 7/12/23 a approuvé la promesse de vente de parcelles proches de La Baillaudière à la COVED/PAPREC pour la création du site ECOPOLE.

Le conseil municipal de Loches a approuvé le 26/01/24 la "Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables" avec la méthodologie donnée par la Préfecture. Dans un souci de conciliation avec les enjeux de préservation de la qualité paysagère et patrimoniale, l'implantation des énergies suivantes a été étudiée...Panneaux solaires en toiture, photovoltaïques au sol, méthanisation sur un secteur/projet en réflexion, hydroélectricité sur les moulins, agrivoltaïsme, éolien écarté/cité royale, pas d'étude de chaleur renouvelable.

La méthanisation est LA réponse de la CCLST à la demande de la loi Aper. Loches vient de confirmer 4 parcelles en méthanisation intégrées dans une zone dédiée à la production de gaz.

Quels sont les projets en matière de valorisation des déchets, de Combustibles Solides de Récupération, de production d'énergie verte, de tri ?

Le remplacement de l'incinération des déchets broyés et séchés par la production de combustibles solides ne résout pas le problème des déchets.

Oui, face à l'urgence climatique, l'ÉCOPOLE avance lentement et très discrètement.

Fernando Gaete